

Publié le 14 mai 2019.  
Dernière modification : 5 novembre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## GABON-NIARI

### Recherches minières et exploitation de permis aurifères

Gabon-Niari  
(*La Journée industrielle*, 18 août 1936)

Société anonyme récemment formée pour l'étude et la réalisation de toutes affaires en Afrique Française.

Siège à Paris, 51 *bis*, rue Sainte-Anne.

Capital : 100.000 fr., en actions de 100 fr. souscrites en numéraire.

Premiers administrateurs : MM. Maurice Superville <sup>1</sup>, membre du conseil supérieur des colonies, 37, boulevard Berthier, à Paris ; Auguste Mandel <sup>2</sup>, 20 *bis*, rue Jouvenet, à Paris ; et Octave Faivre, 19 *bis*, rue de Boulainvilliers, à Paris.

---

8 octobre 1938  
(*Archives commerciales de la France*, 21 octobre 1938)

PARIS. — Modifications aux statuts. — Gabon-Niari, 51 *bis*, rue Ste-Anne. — *Gazette du Palais*.

---

GABON NIARI  
(*BALO*, 7 août 1939)

Société anonyme, constituée sous le régime de la législation française.  
Statuts reçus par M<sup>e</sup> Revel, notaire à Paris, le 28 juillet 1936.

---

<sup>1</sup> Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir [encadré](#).

<sup>2</sup> Auguste Mandel : administrateur de la Société minière de Valzergues (jan. 1928) : spath-fluor dans l'Aveyron ; du Kouango français (avril 1928) ; de la Coloniale du Bandama (mai 1928) ; des Plantations de Sorotona (déc. 1928) : caféiers en Côte-d'Ivoire ; scrutateur lors de l'assemblée 1930 de la Compagnie franco-coloniale d'entreprises.

Siège social à Paris, 51 *bis*, rue Sainte-Anne.  
Registre du commerce Seine 271169 R.

La société a pour objet l'étude et la réalisation de toutes affaires minières, industrielles, commerciales, forestières, bancaires, agricoles, immobilières dans tout pays, spécialement en Afrique française.

Durée de la société. — Quatre-vingt-dix-neuf années à compter du jour de sa constitution définitive, soit jusqu'au 30 juillet 2033.

Capital social. — 100.000 fr. divisé en 1.000 actions de 100 fr., souscrites en numéraire et entièrement libérées.

.....  
Suivant délibération en date du 30 juin 1939, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 900.000 fr., par l'émission au pair de 9.000 actions de 100 fr. chacune, à réaliser en une ou plusieurs tranches successives de 100.000 fr.. sur simple décision du conseil, lesdites actions payables en un quart en souscrivant et le surplus suivant les appels du conseil d'administration.

Ces nouvelles actions jouiront, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1939, des mêmes droits que les actions anciennes.

Dans sa séance du 10 juillet 1939, le conseil d'administration a décidé d'émettre une première tranche de 100.000 fr.

La souscription sera ouverte le 8 août 1939 et sera close le 25 août 1939.

.....

#### Bilan au 31 décembre 1938.

ACTIF		
Frais de constitution		6.000 00
Avance aux actionnaires		1.291 00
Espèces en banque		4.852 31
Permis miniers		49.079 25
Débiteurs divers		38.588 65
Profits et pertes :		
Pertes des exercices antérieurs :	5.747 60	
Bénéfices de l'exercice 1938 :	5.558 84	188 76
Total de l'actif		<u>100.000 00</u>
PASSIF		
Capital		100.000 00
Total du passif		<u>100.000 00</u>

Le compte de profits et pertes se présente ainsi :

Résumé du compte de profits et pertes. (Année 1938.)

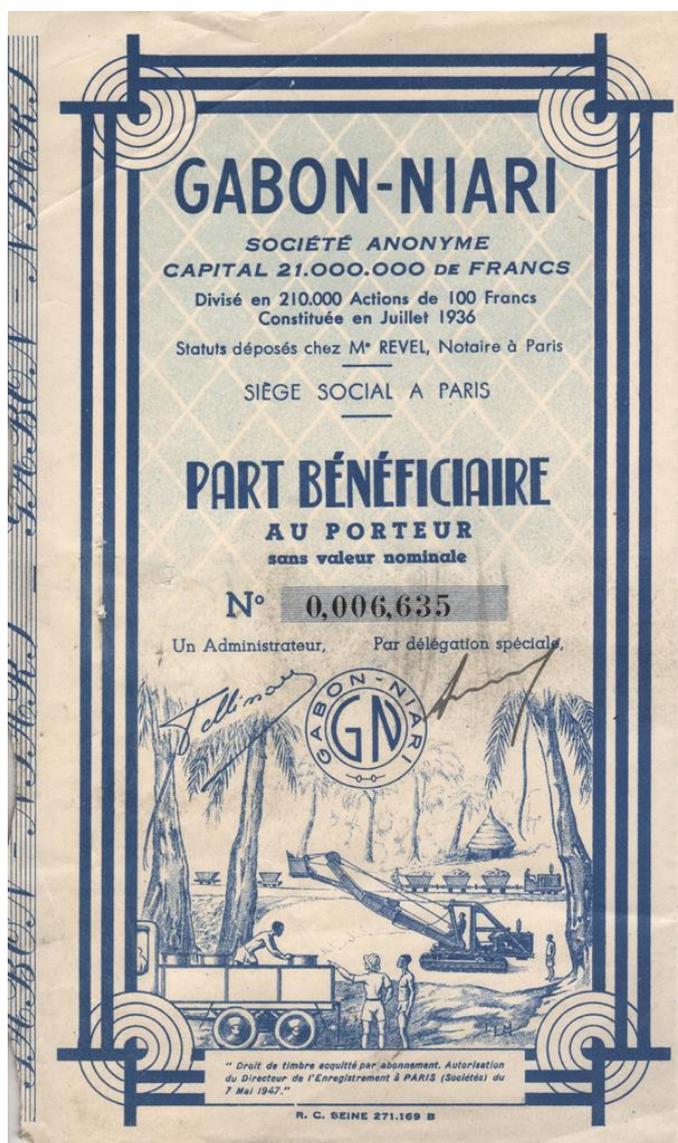
DÉBIT	
Frais de constitution	783 30
Bénéfices de l'exercice	5.558 81
	<u>6.297 14</u>
CRÉDIT	
Capitaux en report	2.598 20
Profits divers	3.698 94
	<u>6.297 14</u>

Certifié conforme :

Le président du conseil d'administration,  
MAURICE SUPERVILLE,  
37, boulevard Berthier, Paris (17<sup>e</sup>).

---

PART BÉNÉFICIAIRE 1947  
(ci-dessous)



<http://ray-scripophile.be/>

" Droit de timbre acquitté par abonnement. Autorisation du directeur de l'Enregistrement à Paris (Sociétés) du 7 mai 1947. "

# GABON-NIARI

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL 21.000.000 DE FRANCS

Divisé en 210.000 Actions de 100 Francs  
entièrement libérées

Constituée en Juillet 1936

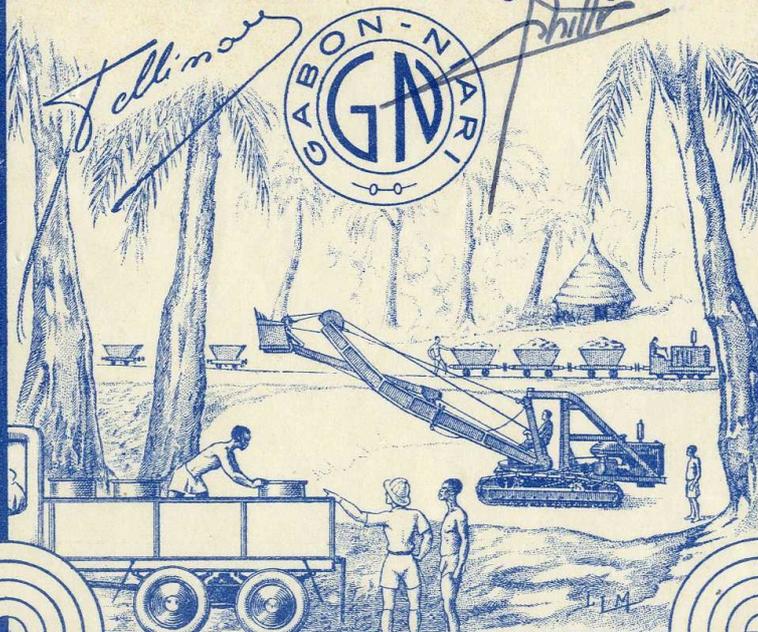
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> REVEL, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS

## ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

N<sup>o</sup> 0,001,773

Un Administrateur, Par délégation spéciale,



"Droit de timbre acquitté par abonnement. Autorisation  
du Directeur de l'Enregistrement à PARIS (Sociétés) du  
3 Février 1948."

R. C. SEINE 271.169 B

[Coll. Serge Volper](#)

GABON-NIARI

Société anonyme

Capital 21.000.000 de fr.

divisé en 210.000 actions de 100 fr. chacune

Constituée en juillet 1936.

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Revel, notaire à Paris

---

Siège social à Paris

---

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : Pellissard

Par délégation spéciale : ?

" Droit de timbre acquitté par abonnement. Autorisation du  
directeur de l'Enregistrement à Paris (Sociétés) du  
3 février 1948 . "

R.C. Seine 271.169 B

---

# GABON-NIARI

**SOCIÉTÉ ANONYME**  
**CAPITAL 21.000.000 DE FRANCS**

Divisé en 210.000 Actions de 100 Francs  
Constituée en Juillet 1936

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> REVEL, Notaire à Paris

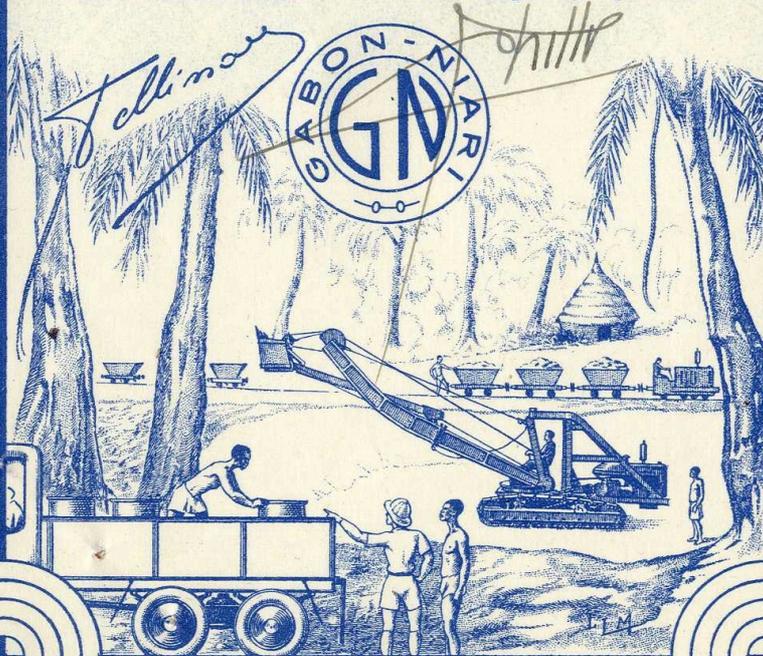
SIÈGE SOCIAL A PARIS

## PART BÉNÉFICIAIRE

**AU PORTEUR**  
sans valeur nominale

N<sup>o</sup> 019,962

Un Administrateur, Par délégation spéciale,



Coll. Serge Volper  
Idem sans le timbre.



Coll. Peter Seidel

.....  
TITRE DE 25 ACTIONS  
DE CENT FRANCS  
au porteur  
Un administrateur : Pellissard  
Par délégation spéciale : ?

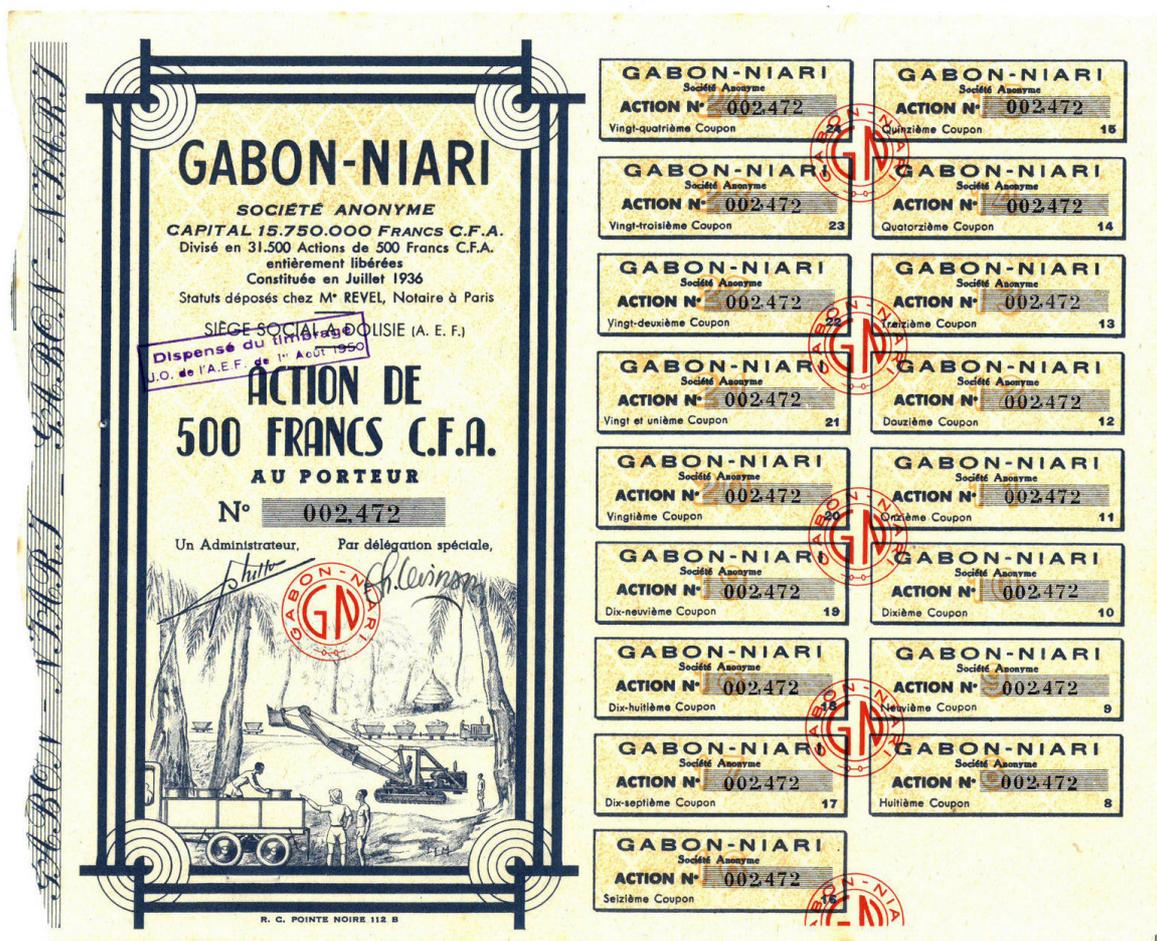
" Droit de timbre acquitté par abonnement. Autorisation du  
directeur de l'Enregistrement à PARIS (Sociétés) du  
3 février 1948."

AEC1949/550 quater — Gabon-Niari  
Siège social à DOLISIE (Moyen-Congo).  
Correspondant en France : 51, rue d'Anjou PARIS (8<sup>e</sup>). — Tél. : Anjou 36-66.  
Capital. — Société anon., 30 juillet 1936, au capital de 21 millions de fr. métr., en  
210.000 actions de numéraire, en voie d'augmentation à 31.500.000 fr. Parts : 30.000.

Objet. — Recherches minières et exploitation de permis aurifères au Moyen-Congo et dans la région de la Malanga (Gabon).

Conseil. — MM. Serge Chellé, présid. ; Cantacuzène <sup>3</sup>, Pellissard, Henri Berger <sup>4</sup>, Louis Brustier <sup>5</sup>, Albert Modiano <sup>6</sup>, Georges Barondeau <sup>7</sup>, admin.

1950 :  
TRANSFERT DU SIÈGE À DOLISIE  
CONVERSION DU CAPITAL EN FRANCS CFA



Coll. Peter Seidel

GABON-NIARI

Société anonyme

Capital 15.750.000 fr. C.F.A.

<sup>3</sup> Prince Jean Cantacuzène (1897-1985) : ingénieur des mines, au service du groupe Worms depuis 1938 : le représentant à la M'Zaïta, aux Mines de Charrier, aux Mines de Boudoukha et au Molybdène.

<sup>4</sup> Henri Berger (1891-1973) : polytechnicien, ingénieur du génie maritime, président-directeur de la Société minière intercoloniale, de Berbérati, ancien président de la Société industrielle de constructions (1928). Voir [encadré](#).

<sup>5</sup> Henri Brustier : agent du Kouango français qui découvrit le premier diamant centrafricain. Administrateur de la [Holding coloniale](#).

<sup>6</sup> [Albert Modiano](#) (1912-1977) : proche de Georges Schiff-Giorgini, patron de la Société générale foncière, on le retrouve au conseil de plusieurs filiales de ce groupe au Maroc et en AEF.

<sup>7</sup> Georges Barondeau (1883-1949) : ancien directeur de la Société minière du Tonkin. Voir [encadré](#).

divisé en 31.500 actions de 500 fr. C.F.A.  
entièrement libérées.  
Constituée en juillet 1936.  
Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Revel, notaire à Paris

Siège social à Dolisie (A.E.F.)

Dispensé du timbrage  
J.O. de l'A.E.F. du 1er août 1950

ACTION DE  
500 FRANCS C.F.A.  
au porteur  
Un administrateur : ?  
Par délégation spéciale : Ch. Levinson (?)  
R.C. Pointe Noire 112 B

GABON-NIARI  
(BALO, 6 novembre 1950)

Société anonyme au capital de 15.750.000 F C. F. A.  
Siège social à Dolisie (Afrique équatoriale française).

DEUXIÈME CONVOCATION  
Première insertion.

MM les actionnaires de la société Gabon-Niari sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 20 novembre à pi h. 30. 61. rue Pierre-Charron, à Paris, à l'effet de délibérer sur F outre du jour suivant:

- 1° Transfert de siège social ;
- 2° Conversion en francs métropolitains du capital actuellement libellé en francs C. F. A. ;
- 3° Modifications aux statuts ;
- 4° Questions diverses. I

Une première assemblée, convoquée pour le 12 septembre 1950, afin de statuer sur le même ordre du jour, n'a pas valablement délibéré, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le conseil d'administration.

---

AEC 1951/550 *ter* — Gabon-Niari  
Siège social à DOLISIE (Moyen-Congo).  
Correspondant en France : 61, rue Pierre-Charron, PARIS (8<sup>e</sup>).  
Capital. — Société anon., 30 juillet 1936, au capital de 15.750.000 fr. C. F. A. Parts : 30.000.  
Objet. — Recherches minières et exploitation de permis aurifères au Moyen-Congo et dans la région de la Malanga (Gabon).

Conseil. — MM. Serge Chellé, présid. ; Cantacuzène , Pellissard, Henri Berger Henri  
Brustier <sup>8</sup>, Albert Modiano, Georges Barondeau, admin.

---

---

<sup>8</sup> Henri Brustier : agent du Kouango français qui découvrit le premier diamant centrafricain.  
Administrateur de la Holding coloniale :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Holding\\_coloniale.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Holding_coloniale.pdf)